

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

**Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement
et du Patrimoine – Division du Logement**

Recenseur : Commune de :

<p>N° d'ordre :</p>		<p>N° Liste de recensement :</p>
----------------------------	--	---

<p>RAPPORT – TAXE SUR LES LOGEMENTS ABANDONNES – 2ème CONSTAT</p>
<p><u>Base décrétole :</u> Décret du 19 novembre 1998 instaurant une taxe sur les logements abandonnés en Région wallonne - Moniteur belge du 27 novembre 1998. Décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales directes.</p>

SITUATION PRECISE DU LOGEMENT :

.....

TYPE DE LOGEMENT VISE au sens de l'article 2 du décret du 19 novembre 1998.

- 1. Logement inachevé : date de constat au moins douze mois après le 1^{er} constat
- 2. Logement inoccupé : date de constat au moins douze mois après le 1^{er} constat

PROPRIETE

A. Signalétique(s) complète(s) du (des) propriétaire(s) au :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date de naissance (personne physique) ou n° de T.V.A (personne morale) :

.....

B. Signalétique(s) complète(s) du (des) propriétaire(s) au 1^{er} janvier de l'année du second constat :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

NOMBRE DE PHOTOGRAPHIES PRISES LORS DU 2EME CONSTAT :

.....

Annexe(s) :

Nous soussignés, rapportons avoir constaté que le logement dont caractéristiques ci-dessus entre dans le champ d'application du décret du 19 novembre 1998 relatif à la taxe sur les logements abandonnés en Région wallonne.

RESERVE AU RECENSEMENT	RESERVE A L'ADMINISTRATION REGIONALE
<p>....., le(date de passage)</p> <p>Nom(s) et prénom(s) de(s) (l') agent(s) recenseur(s) :</p> <p>Grade(s) et qualité(s) :</p> <p>Signature(s) :</p> <p>.....</p>	